

**Avis n° 2024/04**  
**relatif à l'admission par l'État**  
**de diplômes d'établissements étrangers de**  
**l'Institut d'ingénierie informatique d'Afrique centrale de**  
**l'Institut universitaire de la Côte (Cameroun)**

**Établissement / École**

<b>Nom établissement : Institut universitaire de la Côte</b>	
<b>Nom école :</b>	<b>Institut d'ingénierie informatique d'Afrique centrale</b>
<b>Sigle :</b>	IUC – 3IAC
<b>Type :</b>	Établissement d'enseignement supérieur privé au Cameroun
<b>Académie :</b>	École étrangère
<b>Sites de l'école :</b>	Douala, Logbessou (Cameroun)

**Suivi des accréditations précédentes**

N/A
-----

**Objet de la demande d'admission par l'État**

<b>Catégorie NAD</b> (Nouvelle admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers) : Ingénieur de l'Institut d'ingénierie informatique d'Afrique Centrale, de l'Institut universitaire de la Côte, spécialité génie informatique, sur le site de Logbessou
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1, L642-7 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut d'Ingénierie Informatique d'Afrique Centrale, de l'Institut universitaire de la Côte ;
- Vu le rapport établi par Patrick OBERTELLI (membre de la CTI, rapporteur principal), Olivier AMMANN (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international de la CTI), Quentin TUFFERY (expert élève-ingénieur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 17 avril 2024 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Première admission par l'État de diplômés d'établissements étrangers suivants	Voie de formation	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile	Durée
Ingénieur de l'Institut d'ingénierie informatique d'Afrique centrale, de l'Institut universitaire de la Côte, <b>spécialité génie informatique</b> , <a href="#">sur le site de Logbessou</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Mettre en place une boucle d'amélioration continue des enseignements ;
- Etablir une stratégie permettant d'accroître et de sécuriser la proportion des effectifs en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années ;
- Accroître les représentations des personnels et étudiants dans le Conseil d'administration ;
- Formaliser systématiquement les partenariats avec les entreprises ;
- Développer effectivement le laboratoire PRIE.

**Pour la formation génie informatique**

- Structurer le référentiel de compétences en fonction des métiers visés ;
- Développer un enseignement à la méthodologie de recherche ;
- Intégrer dans les enseignements les enjeux environnementaux, à la fois par un enseignement des fondamentaux en 3<sup>ème</sup> année et par des prises en compte dans les enseignements thématiques ;
- Améliorer la qualité de la 4<sup>ème</sup> année de formation ;
- Assouplir la charge de travail des étudiants.

**Avis défavorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :**

Intitulé du diplôme	À compter de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Ingénieur de l'Institut d'ingénierie informatique d'Afrique Centrale, de l'Institut universitaire de la Côte, <b>spécialité génie informatique</b>	-	-

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 17 avril 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 14 mai 2024.

Le vice-président  
Fabrice LOSSON

